

En attente d'une volonté politique plus forte

Rachid Sfar

Quel bilan peut-on effectuer de ce "partenariat" à mi-parcours ou presque de l'échéance finale prévue pour la construction de la zone de libre-échange?

Il serait présomptueux de notre part de présenter un bilan exhaustif de cette nouvelle coopération aux enjeux majeurs. Nous allons, plus modestement, tenter de livrer quelques réflexions sur un processus complexe qu'il convient, par ailleurs, d'évaluer en profondeur périodiquement, par la voie d'investigations scientifiques adéquates, mises en œuvre dans le cadre d'un travail commun d'évaluation conduit par des experts de formation multidisciplinaire et appartenant aux divers pays concernés.

L'hebdomadaire tunisien indépendant *Réalités* a eu le mérite d'organiser à Tunis, les 19 et 20 avril 2000, en coopération avec la Fondation allemande "Friedrich Ebert", un colloque international réunissant quelques centaines d'experts et de personnalités de divers horizons pour tenter de faire un bilan provisoire de l'application relativement récente des accords de coopération conclus dont le premier avec la Tunisie est entré en vigueur en 1998. Ce colloque a été organisé autour du thème "Les relations euro-maghrébines : bilan et perspectives" et a été l'occasion d'un échange de points de vue sur l'état de la coopération entre les pays des deux rives de la Méditerranée. Le professeur d'économie Hakim Ben Hamouda, commente les résultats de ce colloque dans le numéro 749 du 27 avril 2000 de *Réalités* : "*Les participants ont beaucoup insisté sur le caractère historique et ancien de ces relations et sur la nécessité de leur donner un nouveau souffle afin d'accompagner les mutations en cours dans les différents pays. Les différents axes des accords de coopération ont fait l'objet d'un regard pluriel de la part des participants. D'abord, au niveau politique, les participants ont regretté la faiblesse*

des échanges en dépit des mécanismes prévus par la Déclaration de Barcelone pour favoriser les échanges et la concertation politique. Les participants ont souligné le poids relativement faible de l'Europe dans les négociations de paix au Moyen-Orient et ont relevé la montée du racisme en Europe vis-à-vis des travailleurs émigrés de la rive sud et la faiblesse de la réaction politique des autorités des pays de l'Union...d'autres participants ont soulevé les principes politiques inscrits dans la Déclaration de Barcelone, notamment la démocratie et le respect des Droits de l'Homme, que tous les Etats doivent mettre en valeur. A ce niveau les participants ont souligné que des efforts supplémentaires sont encore à faire afin de parvenir à des conceptions et des pratiques politiques partagées".

"Le volet économique, poursuit le professeur Ben Hamouda, a été celui qui a suscité le plus de débats...les différents intervenants ont insisté sur l'ampleur du déséquilibre des échanges commerciaux entre les pays méditerranéens et l'Europe qui restent toujours largement excédentaires en faveur de l'Europe sans pour autant que les investissements directs européens s'orientent vers les pays méditerranéens...L'assistance financière de l'Europe, quoiqu'en légère augmentation, ne dépasse pas 0,2% du PIB des pays méditerranéens et reste cinq fois moindre que celle allouée aux pays de l'Est européen. Les participants ont également insisté sur les difficultés de la mise en place du processus de mise à niveau des entreprises des pays du Sud. Les premiers résultats économiques des accords de coopération entre l'Europe et la Méditerranée ont été à l'origine d'un doute et d'une inquiétude de la part des opérateurs. Ces accords sont loin de favoriser un rétablissement de l'équilibre des échanges entre les deux ensembles. Par ailleurs, l'effort de restructuration des entreprises du Sud, afin de leur permettre de faire face à la concurrence européenne, demeure timide et n'a pas encore pris l'ampleur attendue".

"Les participants, ajoute M. Ben Hamouda, ont également abordé le volet culturel, scientifique et humain de la coopération méditerranéenne. A ce niveau, ils ont convenu que la coopération européenne, en dépit de sa volonté de développer une démarche globale, reste marquée par les préoccupations économiques, la dimension culturelle reste le parent pauvre de ces accords de coopération alors qu'historiquement l'espace méditerranéen a été toujours un espace d'échanges et d'interpénétrations des différentes traditions philosophiques, intellectuelles et scientifiques. La philosophie grecque a été la première tradition de pensée à favoriser la raison et la libre pensée des individus. Cette tradition a été reprise par le monde musulman dans ses périodes de gloire. Ces traditions ont été redécouvertes par l'Europe par le biais des philosophes andalous comme Ibn Rochd (Averroès).L'accumulation de ces échanges et la célébration de la rationalité et du libre arbitre ont été à l'ori-

gine de la modernité que l'Europe connaîtra à partir du XVIIe siècle. Une modernité qui influencera le mouvement des réformes entamé dès le XIXe siècle en Egypte et en Tunisie. Par ailleurs cette voie de la modernisation sera au cœur du projet de la construction de l'Etat-nation dans la plupart des pays du Sud de la Méditerranée après leur indépendance. Les participants ont insisté sur l'importance de redonner vie à ces échanges qui peuvent, au-delà des échanges économiques, donner un socle commun et une identité collective au projet méditerranéen".

Nous nous sommes attardé volontairement sur les remarques faites à l'occasion de ce colloque pour de multiples raisons qui n'échappent pas aux lecteurs de *Confluences Méditerranée* : l'esprit du colloque nous semble correspondre à l'éthique qui anime la revue et à notre connaissance, c'est la plus récente tentative d'évaluation collective de la nouvelle politique de coopération de l'Europe avec les pays du sud de la Méditerranée.

Essayons de comprendre pourquoi le bilan du processus de Barcelone paraît jusqu'ici si mitigé. Pour ce faire nous avons besoin d'un survol historique.

La politique méditerranéenne de la CEE des années 1960 aux années 1990

La politique méditerranéenne de la Communauté économique européenne a été, dès la signature du traité fondateur de Rome, marquée surtout par les relations particulières qui liaient la France aux pays du Maghreb arabe : le Maroc et la Tunisie sont en effet explicitement visés par un protocole annexé au traité de la CEE. Tunis et Rabat demandent, dès 1963, l'ouverture de négociations en vue de conclure des accords économiques avec les six pays de la CEE pour tenir compte du différentiel de développement. L'Algérie, indépendante en 1962, emboîte le pas à ses deux voisins et les négociations aboutissent en 1969 à des accords commerciaux préférentiels pour une durée de cinq ans dits pompeusement "accords d'association". Au cours des années qui suivent, d'autres accords sont signés avec d'autres pays méditerranéens à l'exception de la Libye. Ces accords qui constituaient un progrès indéniable dans la voie du resserrement des liens économiques entre la Communauté et les pays tiers méditerranéens (PTM) butèrent rapidement sur une double insuffisance :

- Une absence de vision d'ensemble de la part de la CEE qui aboutit

à des solutions très différentes pour les mêmes problèmes et cela au gré des négociations successives par pays.

- Une stricte limitation des dispositions des accords au domaine commercial exception faite des accords avec la Grèce et la Turquie. Par ailleurs, même les dispositions commerciales étaient bridées dans leur ampleur et le premier élargissement de la CEE incite celle-ci dès 1972 à élaborer une politique plus cohérente pour remédier à l'hétérogénéité des accords avec les PTM. Les prémisses d'une approche globale (volet économique et financier, volet commercial et volet social) sont arrêtées lors du Sommet de Paris en octobre 1972 avec un champ d'application limité "*aux pays riverains directs de la Méditerranée qui ont demandé ou demanderaient à entretenir des relations particulières avec la Communauté... et à la Jordanie*". Cette nouvelle approche ne concernait plus bien entendu la Grèce et la Turquie dont les accords avec la communauté sont conclus dans la perspective d'une adhésion ultérieure.

Plus de quatre années ont été nécessaires pour négocier de nouveaux protocoles d'accord avec dix pays méditerranéens dans le cadre d'une approche destinée, en principe, à renforcer les échanges commerciaux entre la CEE et les PTM, à promouvoir le développement agricole et industriel en appuyant l'effort de ces pays par des moyens financiers sous forme d'aides et de prêts de la BEI. Après plus d'une décennie d'application des nouveaux accords (1976-1988), les échanges commerciaux restaient toujours amplement déséquilibrés en défaveur des PTM. Ainsi le déficit commercial des PTM avec la CEE était de l'ordre de 5,4 milliards d'Ecus en 1988 par exemple même si on constate que les exportations globales des PTM vers la communauté ont progressé parfois de façon sensible mais pas suffisante pour réduire un déficit dont l'amplitude perdurait constituant avec l'endettement un des facteurs du ralentissement du développement des pays du sud de la Méditerranée.

De 1979 à 1987, la Communauté n'a consacré aux pays méditerranéens que 11,5% de son aide publique au développement, contre 67% pour les pays ACP et 21% pour les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie. En comparant les montants des trois premières générations de protocoles financiers couvrant la période 1978-1991, on constate certes une augmentation mais celle-ci couvrait essentiellement le coût de l'inflation et l'aide budgétaire diminuait souvent au profit de l'augmentation des prêts BEI.

Aux yeux des PTM, la coopération financière paraissait notoirement insuffisante eu égard aux besoins de ces pays. Aux yeux de la Communauté, sa contribution financière était une sorte de caution devant avoir un effet d'entraînement sur les autres bailleurs de fonds et accroître la possibilité d'actions conjointes cofinancées. Mais force est de reconnaître que les avantages de l'accès préférentiel des produits agricoles et même industriels des PTM ont été érodés par les mécanismes de la politique agricole commune (PAC), par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal et par les accords d'autolimitation des exportations de certains produits industriels notamment dans la branche textile. La coopération de la CEE avec les PTM pendant les années 76-90, sauf quelques rares exceptions, est restée sans grand effet sur des économies qui étaient frappées de plein fouet par un endettement grave, un chômage endémique, des pénuries et des dysfonctionnements divers.

C'est précisément parce que, d'une part, la politique méditerranéenne s'est révélée peu efficace et que, d'autre part, le contexte géopolitique et géoéconomique avait considérablement changé, notamment avec l'accélération de la mondialisation économique, que la Communauté avec la participation informelle des PTM, a commencé sérieusement à réfléchir, à partir de 1990, à une approche plus appropriée. Prenant en considération certaines propositions formulées notamment par le Comité économique et social (CES), par le Parlement européen et par les services spécialisés de la Commission, faisant écho à une demande émanant du Conseil européen de Strasbourg (décembre 1989) et répondant aux appels de certains responsables des PTM eux-mêmes la Communauté a émis le 1er juin 1990 ses premières propositions pour une politique méditerranéenne rénovée.

De la politique méditerranéenne rénovée (PMR) de 1990 à la Conférence de Barcelone de 1995

C'est le 1er juin 1990 que la Commission soumit au Conseil européen sa communication intitulée : *Vers une politique méditerranéenne rénovée. Propositions pour la période 1992-1996*. Dans cette communication, la Commission proposait, pour permettre aux PTM de maîtriser la gestion du développement de leur économie et pour leur donner la possibilité de parer aux chocs extérieurs, que l'appui de la CEE devait atteindre un volume suffisant afin de constituer une incitation appropriée pour les gouvernements concernés à progresser résolument et

d'une manière crédible dans la voie du développement durable. A cet effet la CEE se devait d'offrir une gamme plus large d'instruments aux PTM avec la flexibilité nécessaire entre secteurs et entre pays. Elle se devait de multiplier les occasions de dialoguer avec ses partenaires du bassin méditerranéen sur les questions économiques (aspects généraux, monétaires, financiers, agricoles, industriels, de transports, etc.), sur les questions sociales (immigration, démographie), culturelles et politiques. Dans le domaine commercial, la Commission proposait d'aller encore plus loin que par le passé en matière d'ouverture du marché communautaire tant aux produits manufacturés qu'aux produits agricoles d'origine méditerranéenne. Dans le domaine de la coopération financière, elle proposait de soutenir la stratégie de développement propre à chaque PTM ainsi que son programme de développement régional essentiellement sur trois axes :

- accompagnement des réformes économiques globales, sectorielles; développement des entreprises, des programmes culturels et de formation ;

- appui aux projets à caractère régional (institutions régionales, instituts de formation, infrastructures régionales, etc.) ;

- appui spécifique et conséquent dans le domaine de la protection de l'environnement ;

La Commission n'avait pas négligé la question importante du développement des ressources humaines dans ses propositions : il ne s'agissait pas pour elle de simple appui à la formation professionnelle de type classique mais également *"des échanges d'expériences avec des responsables de pays ayant déjà entrepris et réussi un processus de réforme, transfert de savoir-faire économique, formation à la gestion moderne de l'économie, renforcement des institutions et du secteur des services (banque centrale, organismes financiers, collectivités locales...), renforcement des capacités de formation..."* Il s'agissait bien d'un programme très ambitieux, multiforme qui était susceptible de couvrir, à la demande des PTM, tous les secteurs y compris l'audiovisuel et les technologies nouvelles de la communication.

La Commission de la CEE ne décide pas ; elle ne peut que proposer; c'est le Conseil de la CEE qui décide et pour la PMR comme en d'autres domaines, le Conseil a procédé à des modifications importantes notamment la limitation des financements proposés et la réduction des champs d'intervention de la coopération horizontale et de la coopération dans le domaine de l'audiovisuel et de la culture dénaturant ainsi la logique et la cohérence interne du programme nouveau.

Les protocoles qui furent négociés et signés avec les pays intéressés (PTM) par la suite ont tous porté l'empreinte des directives limitatives des Conseils des 18 et 19 décembre 1990.

Au total, en dépit d'une certaine avancée que représentait la PMR, cette dernière est restée, après les amputations effectuées par le Conseil, guidée essentiellement par les intérêts commerciaux et n'a pu se hisser au niveau requis d'une véritable stratégie commune de développement solidaire. Il y avait plus particulièrement un écart considérable entre l'immensité de la tâche à accomplir et les moyens retenus par le Conseil. Un rapport du Parlement européen avait souligné à l'époque : *"On est devant un rafistolage de la politique méditerranéenne menée jusqu'ici : réadaptation, correction, prolongement : telles sont en fin de compte les mesures proposées"* (Rapport Cano Pinto, 3 mai 1991, PE,148.022).

La Conférence de Barcelone de 1995 a-t-elle corrigé les lacunes de la PMR ?

Bien avant la conférence de Barcelone, la Communauté devenue Union européenne commença à discuter avec les PTM du nouveau cadre contractuel devant succéder à la génération des accords de 1976 pour régir l'avenir de ses relations en cohérence notamment avec les engagements pris au niveau des négociations multilatérales du GATT. L'idée de la création avec les PTM d'une vaste zone de libre-échange - qui n'était pas tout fait nouvelle, mais qui dans le passé paraissait irréaliste entre des pays aux niveaux de développement très inégaux - commençait à paraître comme une voie incontournable pour gérer au mieux les nouvelles exigences et les contraintes de la mondialisation de l'économie. Les PTM ne pouvaient plus, en effet, continuer à bénéficier d'un accès privilégié de leurs produits manufacturés sur le marché européen sans accorder à ce même marché les mêmes avantages : l'intégration dans une zone de libre-échange constituée essentiellement par des pays industrialisés et des pays en développement, qui pendant les années 1980 était une aberration, devenait une solution de " moindre mal " avec les mutations des années 1990.

Pour transformer cette solution de "moindre mal" en véritable opportunité d'accélération du développement des PTM (accélération destinée à tenter de les rapprocher progressivement du niveau de développement de leurs partenaires européens), il était nécessaire de

prévoir une période de transition, des étapes pour le démantèlement de la protection douanière dont bénéficiait jusque-là la production nationale des PTM et surtout de programmer et de financer d'une manière adéquate une "mise à niveau" globale du tissu économique des PTM, de leurs entreprises et de l'environnement de celles-ci.

Un accroissement conséquent des investissements productifs directs européens dans les PTM constituait la seconde condition impérative pour le succès d'une aventure périlleuse pour les économies de jeunes nations.

La Conférence de Barcelone peut être ainsi considérée comme le signal fort que voulaient donner les pays membres de l'Union européenne à leurs partenaires du Sud quant à leur ferme engagement politique et financier pour appuyer les programmes de mise à niveau de la période transitoire de la construction de la zone de libre-échange au moins de la même manière et au même niveau que ce qui était entrepris depuis plusieurs années déjà au profit des programmes de préadhésion des pays de l'Est européen (les PECO).

Cinq ans après Barcelone quel constat, peut-on faire ? Une analyse même sommaire des indicateurs de développement des pays de l'Union européenne, de ceux du PECO et de ceux des PTM montre que si globalement une relative convergence s'amorce avec les pays du PECO, par contre le fossé continue à se creuser avec les PTM. Parallèlement, on constate que l'aide consacrée par l'Union européenne aux PECO est cinq fois plus importante que celle consacrée aux PTM pour la même période. Par habitant, l'aide de l'Union européenne n'est que de 4,5 euros pour le Maghreb alors qu'elle est de 23 euros pour les pays du PECO. Par ailleurs le flux des investissements directs étrangers (IDE) reste globalement nettement insuffisant dans les PTM. On est bien loin d'un infléchissement de la situation générale vers une "zone de prospérité partagée" même si on ne doit pas mettre toutes les insuffisances sur le dos du volume modeste de l'aide européenne. Mais force est de reconnaître que le chemin à parcourir est encore fort long surtout lorsque l'on sait qu'il a été établi que chaque 1% de croissance par an de moins dans un pays des PTM peut engendrer plus de dix ans de retard au niveau de la convergence des indicateurs de développement avec les pays de l'Union européenne.

S'il appartient en premier lieu aux PTM de prendre en charge leur propre développement notamment par une gouvernance nationale toujours améliorée et par le développement résolu et programmé de

la coopération et des échanges Sud-Sud, il appartient à l'Union européenne de dégager pour les cinq prochaines années les moyens et les mécanismes adéquats pour rendre crédible la réalisation des objectifs impérieux de la déclaration de Barcelone en appuyant résolument les stratégies de développement des PTM et en soutenant massivement leurs programmes de mise à niveau multisectoriels.

Deux prochaines rencontres pour donner un nouveau souffle au partenariat

La France assure la présidence de l'Union européenne pendant tout le second semestre de l'an 2000 avec un calendrier très chargé notamment par les problèmes institutionnels que pose l'élargissement de l'Union. Il faut espérer que ces préoccupations importantes n'occulent pas l'importance et l'urgence des prochaines rencontres euro-méditerranéennes prévues à Marseille : quatrième Conférence des ministres des Affaires étrangères et Sommet Euro-Méditerranéen.

La première, qui aura lieu à Marseille vers la mi-novembre 2000, devrait, entre autres, permettre l'adoption- après les laborieuses négociations de ces dernières années- de la Charte de paix et de stabilité prévue par le volet politique de la déclaration de Barcelone de 1995. Cette charte se propose, d'une part, *"de favoriser et de promouvoir sur le moyen terme la compréhension mutuelle des cultures, de lutter contre l'insécurité (criminalité organisée, terrorisme, pratiques mafieuses, etc.) et d'autre part, d'assurer les conditions économiques et sociales nécessaires à la stabilité de la zone, et de mettre en œuvre des mécanismes de partenariat, y compris dans le domaine militaire"* pour asseoir la confiance entre les 27 pays membres. Le document élaboré semble être le fruit d'un compromis notamment entre les attentes des pays du sud de la Méditerranée en matière de contraintes et de besoins économiques pressants, et celles des membres de l'Union en matière de stabilité interne et régionale. Seul l'aboutissement des pourparlers de paix entre Israël et les Palestiniens d'une part, la Syrie et le Liban d'autre part pourrait permettre la mise en œuvre efficiente d'une telle charte.

Au-delà de toute rhétorique, la crédibilité de l'engagement européen vis-à-vis des PTM dépendra, à notre avis, des réponses concrètes et des nouveaux moyens qui seront prochainement mis en œuvre tant au niveau des volets politiques et économiques qu'au niveau des volets sociaux et culturels de la coopération.

C'est un lieu commun d'affirmer qu'il est impératif pour la consolidation de la paix et pour une harmonisation des relations entre tous les pays dans "le creuset des civilisations" qu'un nouveau souffle soit donné au partenariat lancé à Barcelone depuis 1995 pour qu'il ne soit pas une nouvelle fois une "occasion manquée" mais un véritable projet mis au service d'un réel rapprochement entre les peuples et d'une amélioration des conditions de vie pour tous. Le partenariat euro-méditerranéen, au lieu d'être un partenariat amoindri et timoré, devrait avoir les moyens de ses ambitions pour devenir un modèle réussi d'une gestion plus humaine de la mondialisation efficacement régulée à l'échelle d'une grande région.

Les sommets euro-méditerranéens pourraient devenir l'occasion privilégiée pour une concertation approfondie non seulement sur tous les problèmes spécifiques de la région mais également sur tous les grands problèmes internationaux touchant notamment la régulation internationale encore balbutiante de la mondialisation. Cela se fera, nous semble-t-il, quand tous les pays membres de l'Union européenne seront pleinement convaincus qu'il ne peut y avoir un grand destin européen durable et solide sans une association harmonieuse avec l'ensemble des pays de la Méditerranée.

La prise en compte d'un destin commun fondée sur une vision stratégique commune est seule capable de donner au partenariat la dimension et l'efficacité qui lui font encore défaut. Mais il faut souligner en toute honnêteté qu'une prise de conscience sincère d'un destin commun est une condition nécessaire certes mais qu'elle reste insuffisante si elle n'est pas accompagnée des moyens adéquats pour concrétiser la coopération et la solidarité.

Si on se réfère par exemple au budget prévisionnel de l'Union européenne pour les années 2000-2006 tel qu'adopté à Berlin en 1999, on constate que, faute de ressources communautaires nouvelles, ce budget permet tout juste de préserver la politique agricole commune (PAC) interne de l'Union tout en diminuant légèrement le montant réservé aux politiques structurelles d'appui aux régions pauvres de l'Europe et en reconduisant tout simplement en valeur nominale l'appui aux PTM. En clair cela veut dire que jusqu'à l'horizon 2006, on sait déjà qu'encore une fois l'Union ne peut dégager des moyens à la hauteur des ambitions de la déclaration de Barcelone.

Compte tenu des contraintes qui continueront à peser de plus en plus sur le budget de l'Union au-delà de l'horizon 2006 notamment du

fait de son élargissement et du refus des opinions publiques européennes d'augmenter les ressources communautaires, il est illusoire de penser que sur le moyen et sur le long terme l'Union européenne sera capable de dégager les ressources suffisantes et indispensables au succès du partenariat euro-méditerranéen.

Que faire pour sortir d'une impasse dramatique par ses conséquences pour les peuples du Sud plus particulièrement à un moment où on prend de plus en plus conscience que la globalisation économique et financière profite essentiellement aux pays les plus avancés et dans ces pays aux plus riches d'entre eux ? Tel est à notre sens la question cruciale dont devrait débattre le prochain sommet euro-méditerranéen. Les solutions sont, de notre point de vue, multiples: elles passent toutes par un incontournable réinvestissement du remboursement de la dette extérieure (recyclage de la dette) dans les pays débiteurs du Sud et par une incontournable réforme du système monétaire et financier international en vue de dégager les liquidités nécessaires à la mise à niveau et au développement des pays du Sud dont les PTM.

L'Union européenne étant actuellement à la croisée des chemins pour relever des défis importants tant pour le parachèvement des réformes de ses institutions avant son élargissement que pour son émergence en tant que force politique unique, il nous semble que ce serait une erreur stratégique pour elle que de ne pas considérer, dans le même temps, que le développement des PTM n'a pas la même priorité et de ne pas mieux se concerter avec les PTM et les autres pays du Sud pour peser avec eux (Union européenne et pays du Sud) sur l'échiquier international afin de construire un monde plus humain, mieux régulé et plus solidaire. Les techniques financières et monétaires existent ou peuvent être imaginées ; c'est la volonté politique pour tenter résolument de généraliser le développement qui manque le plus.

Le marché financier international dans "sa forme actuelle" ne peut constituer la seule source de financement du développement des pays du Sud même si ces derniers étaient tous dotés de la meilleure "des gouvernances". C'est l'Union européenne qui, grâce à ses traditions culturelles, philosophiques et humaines, est la plus proche des aspirations des pays du Sud ; elle devrait de plus en plus se comporter et prendre position dans toutes les instances internationales comme un

allié objectif et comme un défenseur vigilant des intérêts des pays du Sud et notamment ceux des PTM.

Le partenariat euro-méditerranéen se doit d'avoir l'ambition de vouloir contribuer par des positions communes et judicieusement défendues à l'édification progressive d'un monde plus stable et plus équitable où la logique des volontés hégémoniques doit être remplacée par un véritable dialogue interculturel fécondant. Les raisons pour une telle ambition ne manquent pas !

Rachid Sfar est ancien ministre de l'Economie et des Finances en Tunisie, ancien Premier ministre de Tunisie et ancien ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Union européenne.